



RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
CENTRE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT
DE TUNIS (CITET)

**Mission d'assistance technique et de renforcement
des capacités nationales dans le domaine de la
gestion des rejets hydriques industriels**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

*** * ***

Mai 2025

SOMMAIRE

ARTICLE 1- OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....	3
ARTICLE 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'AMI.....	3
ARTICLE 3 – PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS.....	4
ARTICLE 4- CONSISTANCES DES PRESTATIONS OBJETS DE LA PROCÉDURE INTERNATIONALE	4
ARTICLE 5- SITUATIONS ADMINISTRATIVES ET GÉOGRAPHIQUES DES ZONES PRIORITAIRES DU PROGRAMME	5
ARTICLE 6- FINANCEMENT DES PRESTATIONS DU CONSULTANT.....	6
ARTICLE 7- REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.....	6
ARTICLE 8- LANGUE DU DOSSIER DE CANDIDATURE	6
ARTICLE 9- SIGNATURE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	6
ARTICLE 10- ENGAGEMENTS DU CANDIDAT	6
ARTICLE 11 – ADDITIFS AU DOSSIER D'AMI	7
ARTICLE 12 – MODE DE PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	7
ARTICLE 13 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE	9
ARTICLE 14 – OUVERTURE DES PLIS :	10
ARTICLE 15 – VÉRIFICATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	10
ARTICLE 16 – MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES OFFRES	10
LISTE DES ANNEXES	13

Mission d'assistance technique et de renforcement des capacités nationales dans le domaine de la gestion des rejets hydriques industriels

Appel à Manifestation d'Intérêt

Article 1- Objet de l'Appel à Manifestation d'intérêt

Dans le cadre du programme d'assainissement contribuant à la dépollution de la méditerranéenne DEPOLMED, cofinancé conjointement par l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissements (BEI) et l'Union Européenne (UE), Le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt international pour arrêter une liste restreinte de Bureaux d'études ou de groupements de Bureaux d'études {dénommés ci-après par «Consultant(s)»} qui seront chargés de la réalisation de **la mission d'Assistance technique et renforcement des capacités nationales dans le domaine de la gestion des rejets industriels** dans les régions désignées par le programme.

Cette procédure sera lancée en deux étapes :

- Une première étape qui consiste en un **appel à Manifestation d'Intérêt** pour l'établissement d'une liste restreinte (short-list) composée au maximum de six (06) Consultants, éligibles répondant aux critères de pré-qualification.
- Une deuxième étape qui consiste en une consultation restreinte des Consultants pré-qualifiés lors de la première étape. Seuls les consultants pré-qualifiés seront invités pour répondre à la consultation restreinte.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concerne la première étape.

Article 2- Conditions de Participation à l'AMI

Les soumissionnaires désirant participer à l'Appel à Manifestation d'intérêt « AMI », pourront télécharger le dossier d'AMI sur le site « <https://afd.dgmarket.com/> » ou bien le retirer au bureau d'ordre central du CITET, Boulevard du Leader Yasser Arafat Tunis- Tunisie et ce du lundi au vendredi.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD « <https://www.afd.fr> ».

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures..

Si le Candidat est constitué en groupement, la forme du groupement doit être **solidaire** avec désignation du chef de file.

Dans ce cas, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les candidats (y compris les partenaires en association) ne peuvent soumettre qu'une seule proposition, en leur nom propre ou en Groupement. Si un candidat (y compris le partenaire d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. Toutefois, un même Sous-traitant (y compris les experts individuels), peut participer à plusieurs candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires, notamment en matière de gestion des rejets hydriques industriels, pour la bonne exécution des obligations qui seront faites, qu'ils ne se trouvent pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire ou, pour les étrangers, dans une situation similaire prévue par la loi de leur pays.

Article 3 – Périmètre des activités

Les activités prévues se déroulent en Tunisie, principalement, dans les zones qui correspondent aux bassins versants dont les effluents rejoignent les STEP de traitement des EU de Jedeida, de Ben Arous (Sud Meliane), de Sousse Nord et de Kélibia (voir carte de localisation des zones prioritaires du programme en annexe 1).

Article 4- Consistances des prestations objets de la procédure internationale

La mission du Consultant portera sur la réalisation de **la mission d'Assistance technique et renforcement des capacités nationales dans le domaine de la gestion des rejets industriels** dans le périmètre des activités défini dans l'article 3.

Les activités prévues dans le projet comprennent deux lots :

Lot I : Formation et renforcement des capacités nationales dans le domaine de la gestion des rejets hydriques industriels

Le Consultant est appelé à organiser des sessions de formation dédiées aux experts dudit domaine et aux représentants du secteur bancaire tunisien, ainsi qu'à travers le développement et la création des cursus métiers verts dans le domaine d'assainissement industriel.

Ce lot consiste à renforcer les initiatives entamées par les autorités nationales dans le cadre de la réalisation des projets d'assainissement des zones côtières et la limitation de la pollution de la mer de la méditerranée, à travers la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités nationales dans le domaine de gestion des rejets hydriques industriels et ceci afin d'assurer le respect de l'environnement et la conformité des eaux traitées aux valeurs limites autorisées pour le déversement dans le milieu récepteur.

Lot II : Assistance technique aux entreprises industrielles pour la maîtrise de la gestion des rejets hydriques industriels

Le Consultant est appelé à accompagner 20 entreprises industrielles sélectionnées pour la maîtrise de la gestion de leurs rejets hydriques industriels et ceci afin d'assurer la conformité par rapport à la réglementation nationale en vigueur principalement l'arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement et du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 26 mars 2018, fixant les valeurs limites des rejets d'effluents dans le milieu récepteur.

Cet accompagnement portera principalement sur :

- Pré-diagnostic et planification de la mission ;
- Diagnostic pour la maîtrise de la gestion des rejets hydriques industriels ;
- Elaboration des plans d'action pour les entreprises diagnostiquées.
- Assistance dans la mise en œuvre des plans d'action.
- Assistance pour la mise en place d'un système d'auto-surveillance ;
- Elaboration des fiches de communication des résultats d'accompagnement pour chaque entreprise;
- Elaboration d'un guide pratique de gestion des rejets hydriques industriels.

Le Consultant pourra participer à un ou deux (2) lots d'activités susmentionnées.

Pour le lot 1 (Renforcement des capacités nationales) :

Ce lot nécessitera la mobilisation d'une équipe d'experts (au moins 2 experts) composée principalement des profils suivants :

- Diplôme universitaire : au minimum bac+4 ;
- Dix (10) ans d'ancienneté dans le domaine de conseil, assistance, étude et formation pour la gestion des rejets hydriques industriels ;
- Avoir déjà animé au moins trois (3) sessions de formation dans le domaine de gestion des rejets hydriques industriels au cours des dix (10) dernières années ;
- Langue : Parfaite connaissance de la langue française.

Pour le lot 2 (Assistance technique) :

Ce lot nécessitera la mobilisation d'une équipe d'experts (au moins 5 experts) composée principalement des profils suivants :

1. *Un Expert chef de file:*

- Diplôme universitaire : au minimum bac+4 ;
- Dix (10) ans d'ancienneté dans le domaine de gestion des projets de protection de l'environnement ;
- Avoir déjà mené à bien une expérience en tant que chef du projet/mission/équipe dans un projet de coopération internationale dans le domaine de protection de l'environnement (Union Européenne, Agence Française de Développement,...) au cours des quinze (15) dernières années (depuis le 1er Janvier 2010);

2. *Au moins deux Experts seniors en gestion des rejets hydriques industriels:*

- Diplôme universitaire : au minimum bac +4 ;
- Dix (10) ans d'ancienneté dans le domaine de conseil et d'assistance en matière de gestion des rejets hydriques industriels ;
- Ayant effectué, durant les quinze (15) dernières années (depuis le 1er Janvier 2010), des missions de conseil, étude et assistance technique dans le domaine de gestion des rejets hydriques industriels auprès d'au moins dix (10) entreprises industrielles;

3. *Au moins deux (02) experts juniors:*

- Diplôme universitaire : au minimum bac +4 ;
- Cinq (5) ans d'ancienneté dans le domaine de conseil, étude et assistance en matière de gestion des rejets hydriques industriels ;
- Ayant contribué à des missions d'étude, conseil et assistance technique dans le domaine de gestion des rejets hydriques industriels auprès d'au moins cinq (5) entreprises industrielles (à partir du 1er Janvier 2019).

NB : Cette liste n'est pas limitative.

Délai prévisionnel des prestations :

Le délai global de réalisation des prestations est fixé à **14 mois** pour les deux lots.

Article 5- Situations administratives et géographiques des zones prioritaires du programme

La carte suivante présente les zones d'implantation principales des entreprises industrielles objet des activités :



Article 6- Financement des Prestations du consultant

Ce projet sera réalisé dans le cadre du programme DEPOLMED cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et l'Union Européenne (UE).

Article 7- Remise des dossiers de candidature

Les dossiers de candidatures devront être reçus au plus tard à la date et l'heure limites de réception et lieu fixées dans l'AMI (le candidat fera diligence afin que son offre parvienne à la date voulue- **le cachet du Bureau d'ordre fait foi**).

La date limite de réception des offres est fixée à : **28/07/2025 à 10h00**

Les mentions suivantes seront portées sur l'enveloppe extérieure :

<p>A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REF 04/2025/DG/DMCC PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT CONTRIBUANT A LA DEPOLLUTION DE LA MEDITERRANEE (DEPOLMED) CANDIDATURE POUR LA REALISATION DE LA MISSION DE RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES REJETS INDUSTRIELS</p>
--

Article 8- Langue du dossier de candidature

Les dossiers de candidature seront entièrement rédigés en langue française.

Article 9- Signature des dossiers de candidature

Toutes les signatures et initiales nécessaires seront apposées par le candidat lui-même ou par son représentant dûment mandaté.

Article 10- Engagements du candidat

Chaque candidat doit présenter une lettre d'engagement, signée par la personne ou les personnes dûment autorisées (s) et mandatées (s), stipulant que :

- a) la lettre d'engagement est faite dans le but d'être pré-qualifié par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) en tant que consultant pour la réalisation des Mission d'assistance technique et de renforcement des capacités nationales dans le domaine de la gestion des rejets hydriques industriels
- b) toutes les informations fournies dans son dossier de candidature sont véridiques, authentiques et exactes.
- c) il fournira au Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis tout renseignement nécessaire à la vérification des informations pour confirmer ses compétences et sa réputation.
- d) au cas où sa candidature est retenue, il s'engage à soumettre une offre conformément au Dossier de Consultation Restreinte et il mettra à la disposition des missions tous les moyens humains qualifiés et tous les moyens en matériels et logistiques suffisantes et nécessaires à la bonne exécution des missions.
- e) au cas où il sera sélectionné comme adjudicataire du marché, il s'engage à réaliser les prestations contractuelles dans les règles de l'art, dans les meilleures conditions et dans les délais prescrits.
- f) en cas du non-respect de ses engagements, le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis est en droit non seulement considérer sa candidature et par la suite son offre au dossier de consultation nulle et non avenue, mais aussi, en cas où il sera adjudicataire du marché, de résilier le marché.

Toutes les signatures et initiales nécessaires seront apposées par le candidat lui-même ou par son représentant dûment mandaté.

Article 11 – Additifs au Dossier d'AMI

- ✓ Au cas où certains candidats auraient des renseignements à demander ou auraient des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents du dossier de l'AMI, ils devraient en référer par écrit, en français, au CITET en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires, avant de transmettre leur offre, quinze (15) jours au plus tard avant la date de réception des dossiers de candidature.
- ✓ Si les questions sont fondées, elles feront l'objet d'un additif au dossier de l'AMI qui sera publié dans les journaux, sur le site « <https://afd.dgmarket.com/> », et transmis à tous les candidats en possession du dossier de l'AMI, dix (10) jours au plus tard avant la date limite de remise des dossiers de candidature. Ces additifs feront partie des documents de l'AMI.
- ✓ Aucune réponse ne sera accordée à des questions verbales et toute interprétation, par un candidat, des documents du dossier de l'AMI n'ayant pas fait l'objet d'un additif sera rejetée et ne pourra impliquer la responsabilité du Maître d'Ouvrage.
- ✓ Des additifs au dossier de l'AMI pourront également être ajoutés à celui-ci par le CITET en vue de rendre plus claire la compréhension des documents de l'AMI ou d'apporter des modifications à ces documents. Ces additifs feront l'objet d'un avis publié dans les journaux, sur le site « <https://afd.dgmarket.com/> » et seront transmis également à tous les candidats en possession du dossier de l'AMI, dix (10) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres et feront partie des documents de l'AMI.

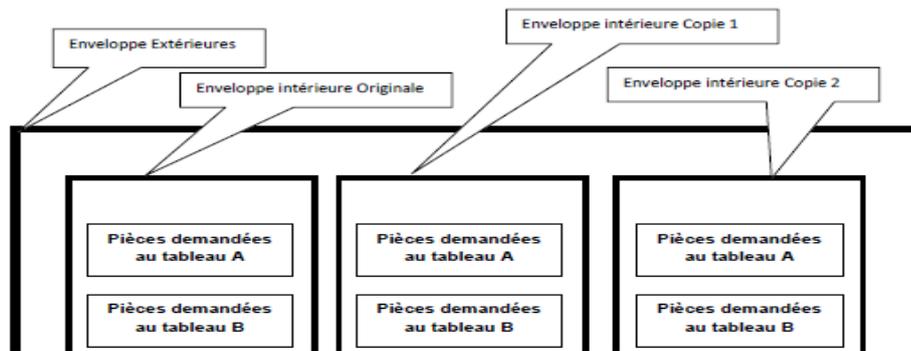
Les candidats sont tenus d'accuser réception des additifs au CITET par écrit.

Article 12 – Mode de Présentation des Dossiers de Candidature

Les dossiers de candidature contenant les documents indiqués ci-après doivent parvenir en trois exemplaires, une originale et deux copies. Les dossiers doivent être placés sous triple enveloppe cachetée.

L'enveloppe extérieure (E), qui porte l'indication de l'AMI à laquelle la candidature se rapporte, contient les pièces prévues à l'article 13 ci-après.

L'enveloppe extérieure doit contenir l'enveloppe des documents et justificatifs administratifs définis dans le tableau A (Pièces administratives) et l'enveloppe des documents et justificatifs techniques définis dans le tableau B (Pièces Techniques).



Les dossiers de candidature doivent être obligatoirement envoyés au nom de **Madame la Directrice Générale du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis**, par poste sous plis recommandés ou par rapide poste ou remis directement contre un accusé de réception et parvenir au **Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis ; Boulevard du Leader Yasser Arafat 1080 Tunis**, au plus tard à la date et heure limites mentionnées dans l'AMI. Le cachet du bureau d'ordre du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis fait foi.

Article 13 - Pièces Constitutives du dossier de candidature

Chaque candidat, ou en cas de candidature en groupement, chaque membre du groupement est tenu de fournir toutes les pièces suivantes :

13.1- Pièces Administratives (Tableau A) :

Le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone et l'objet de l'AMI, doivent figurer sur cette enveloppe :

N° ordre	Désignation	Opérations à réaliser	Observations
A 1	Extrait de registre national des entreprises (RNE) pour les candidats résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine, pour les candidats non-résidents en Tunisie	Authentification légale	Valable à la date limite de remise des offres, fournir une traduction en français si le document est donné en langue autre que le français
A 2	Procuration éventuellement nécessaire.	Authentification légale	Au cas où des procurations seraient nécessaires, elles seront établies conformément aux lois et règlements en vigueur
A 3	Certificat de non faillite ou de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent par le droit du pays d'origine des candidats non-résidents en Tunisie	Authentification légale	Fournir une traduction en français si le document est donné en langue autre que le français
A 4	Déclaration du groupement	Authentification légale	Au cas où le candidat est un groupement cette déclaration doit définir clairement l'entreprise chef de file
A 5	Lettre d'engagement du candidat	Date, signature et cachet du candidat	Obligatoire conformément au modèle de <u>l'Annexe 1</u> dûment complétée sous peine de nullité de la candidature.
A 6	Fiche de renseignements généraux sur le candidat.	Date, signature et cachet du candidat	Copie du modèle figurant en <u>Annexe 2</u> dûment complétée
A 7	Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur et valable à la date limite des remises des offres (selon l'article 56 de la loi N°1039 de 2014)	Copie certifiée conforme à l'originale	Pour les entreprises Tunisiennes
A 8	Certificat d'affiliation à un régime de Sécurité Sociale	Copie certifiée conforme à l'originale	Pour les entreprises Tunisiennes
A 9	Déclaration d'intégrité	Date, signature et cachet du candidat Signature légalisée	Conformément au modèle de <u>l'annexe4</u>
A 10	Le présent document Dossier d'AMI	Paraphe du candidat sur chaque page, date, signature et tampon du candidat à la fin du document	
A 11	Une déclaration de non influence	Date, signature et cachet du candidat	Conformément au modèle de <u>l'Annexe3</u>
A12	Une déclaration de non appartenance	Date, signature et cachet du candidat	Conformément au modèle de <u>l'Annexe6</u>

13.2 - Pièces Techniques (Tableau B) :

Le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone et l'objet de l'AMI, doivent figurer sur cette enveloppe

N° d'ordre	Désignation	Operations à réaliser	Observations
T 1	Liste des références du candidat pour des travaux de même nature déjà effectuée par lui.	Date, signature et tampon du candidat à la fin du document	Chaque référence doit être présentée conformément au modèle de <u>l'Annexe 5</u> dûment complété.
T 2	Copie des états financiers certifiés par un commissaire aux comptes, des trois dernières années (2021, 2022 et 2023)		
T3	Liste des personnels du candidat		présentée conformément au modèle de <u>l'Annexe 7</u> dûment complété.

Article 14 – Ouverture des plis :

La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des offres de l'AMI reçues entièrement via la procédure matérielle, avant la date et heure limites de remise des offres.

Les candidats seront invités à participer à la séance d'ouverture des plis. Une liste de présence sera dressée et tous les participants devront obligatoirement s'y inscrire et signer

La séance d'ouverture des offres sera publique est fixée pour le **28/07/2025 à 12h00**

Article 15 – Vérification des dossiers de candidature

Sur demande du CITET, le candidat devra fournir par écrit et sous peine de nullité dans un délai qui lui sera prescrit tous les documents ou informations manquants exigés y compris les pièces administratives ou venir compléter la signature et le paraphe des documents non visés.

Dans le même but, le CITET se réserve le droit de convoquer individuellement le candidat, aux frais du candidat.

Article 16 – Méthodologie d'évaluation des offres

La commission d'évaluation vérifiera, en tenant compte du PV de l'ouverture des plis et des compléments demandés par la commission d'ouverture des plis auprès des soumissionnaires, les documents constitutifs des offres conformément à l'article 13 du présent dossier de l'AMI.

La commission d'évaluation vérifiera que chaque document est conforme au modèle donné dans le Dossier de l'AMI sans modifications ou omission, paraphé et signé.

L'évaluation des dossiers de candidature sera faite, sur la base des critères suivants :

- Envergure du candidat :30 points
- Références techniques :70 points

Les candidats seront classés selon les notes obtenues pour retenir au maximum six (06) candidats éligibles pour participer à la consultation restreinte.

1 – ENVERGURE DU CANDIDAT (30 points)

Les candidats seront notés sur 30 points selon les critères décrits ci-dessous, relatifs à l'effectif et aux experts mobilisables par le consultant.

Il est précisé que les experts indiqués à ce stade ne seront pas nécessairement ceux proposés à l'étape ultérieure de proposition technique et financière du consultant, si le consultant est invité à soumettre une proposition à l'issue de cet AMI.

Critères	Effectif N (*)	Notations
Effectif Total du personnel ayant un niveau \geq au bac+4 ans ou équivalent	$N^* \geq 10$:	10 points
	$5 \leq N < 10$:	5 points
	$3 \leq N < 5$:	3 points
	$N < 3$:	0 point
Personnels de profil expert sénior ayant plus que 10 années d'ancienneté en assistance, études, conseil et formation dans le domaine de gestion des rejets hydriques industriels	$N \geq 4$:	12 points
	$2 \leq N < 4$:	6 points
	$N < 2$:	0 point
Personnels de profil expert junior ayant plus que 5 années d'ancienneté en assistance, études, conseil et formation dans le domaine de gestion des rejets hydriques industriels	$N \geq 2$:	8 points
	$1 \leq N < 2$:	4 points
	$N < 1$:	0 point
TOTAL :		30 POINTS

(*) : l'effectif s'entend comme effectif permanent du candidat à la date de signature du contrat, ou nombre de personnel non permanent qui aurait réalisé au moins 5 études portant sur la gestion des rejets industriels pour le soumissionnaire pendant les dix dernières années.

En cas de Groupement, la somme des effectifs sera considérée.

Chaque soumissionnaire doit obligatoirement remplir l'annexe n°7. La non fourniture de l'annexe n°7 dûment rempli entraîne automatiquement le rejet de l'offre de l'appel à la manifestation d'intérêt.

2 – RÉFÉRENCES TECHNIQUES (70 points)

Les références du consultant, achevées et réceptionnées dans les domaines précisés dans le tableau ci-dessous durant la période allant du **1 janvier 2010** jusqu'à la date limite de remise des offres, seront notées comme suit :

SPECIFICATIONS DES REFERENCES (Références réceptionnées pendant la période allant du 1 ^{er} janvier 2010 jusqu'à la date limite de remise des offres)	NOTATION
Références générales : Réalisation des missions d'assistance technique, conseil, étude et formation dans le domaine de protection de l'environnement	- 10 points par mission plafonné à <u>30 points</u>
Références spécifiques : - Assistance technique, conseil, pilotage, formation, étude ou réalisation de mission dans la gestion des rejets hydriques industriels - Réalisation de procédure d'assurance qualité telle que l'ISO 9001 ou autre	- 5 points par mission plafonné à <u>30 points</u> - 5 points par système plafonné à <u>10 points</u>
Total	70 POINTS

La note sera la somme des quatre notes plafonnée à 70 points.

- N.B : S'il arrive que deux ou plusieurs candidats se trouvent au même classement selon le système de notation sus indiqué, le classement final sera établi selon le nombre de missions de gestion des rejets hydriques industriels en premier lieu. Si l'égalité persiste, le nombre de missions pour la protection de l'environnement en

deuxième lieu, puis la réalisation d'une procédure d'assurance qualité telle que l'ISO 9001 ou autre en troisième lieu.

Important:

Si les documents originaux sont rédigés en une langue autre que le français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Chaque référence ne sera notée qu'une seule fois.

En cas d'absence des justificatifs des références et si suite à la demande de la commission d'évaluation, ces pièces ne seront pas fournies par le soumissionnaire, une note nulle lui sera attribuée.

En cas de groupement, l'ensemble des références de tous les membres sera pris en considération.

Fait à _____, le _____

Lu et accepté par le Soumissionnaire

Signature et Tampon

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE N° 1 : LETTRE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT(OBLIGATOIRE)
- ANNEXE N° 2 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE CANDIDAT
- ANNEXE N° 3 : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE FAITE PAR LE SOUMISSIONNAIRE
- ANNEXE N° 4 : DECLARATION D'INTEGRITE, D'ELIGIBILITE ET DE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
- ANNEXE N° 5: RÉFÉRENCES DU CANDIDAT
- ANNEXE N° 6 : ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR
- ANNEXE N°7 : LISTE DES PERSONNELS DU CANDIDAT RÉPONDANT AU CRITÈRE D'ENVERGURE

ANNEXE N° 1
LETTRE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT(OBLIGATOIRE)

Je soussigné(Nom, prénom, fonction du représentant légal du candidat)

Résidant à(Adresse complète)

Déclare :

1 : êtrede la Société

(Qualité officielle)

(Nom du soumissionnaire)

dûment régie par la loi de *(Nom du pays d'origine)*

2 : que personnellement, et agissant pour et au nom du soumissionnaire (ou du groupement)

.....
(Nom du soumissionnaire ou du groupement)

Certifie par la présente que :

1. ,la présente lettre d'engagement est faite dans le but d'être pré-qualifié par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis en tant que soumissionnaire pour la « Mission d'assistance technique et de renforcement des capacités nationales dans le domaine de la gestion des rejets hydriques industriels »
2. , toutes les informations dans mon dossier de candidature sont véridiques, authentiques et exactes
3. je fournirais au Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis tout renseignement nécessaire à la vérification des informations pour confirmer mes compétences et ma réputation.
4. au cas où ma candidature est retenue, je m'engage à soumettre une offre conformément au Dossier de Consultation Restreinte et je mettrai à la disposition des missions tous les moyens humains qualifiés et tous les moyens en matériels et logistiques suffisantes et nécessaires à la bonne exécution des missions.
5. au cas où je suis sélectionné comme adjudicataire de la mission je m'engage à réaliser les prestations contractuelles dans les règles de l'art, dans les meilleures conditions et dans les délais prescrits.
6. je suis dûment autorisé et mandaté par la société

(Nom du soumissionnaire ou du groupement)

à la représenter et à signer la présente lettre d'engagement.

7. le cas échéant, les membres de groupement indiqués ci-après m'ont dûment mandaté à m'engager en leurs noms :

Société ou sociétés membre de groupement :

Société 1 *Nom du soumissionnaire*

Signature

Qualité du signataire

Société 2 *Nom du soumissionnaire*

Signature

Qualité du signataire

Société n *Nom du soumissionnaire*

Signature

Qualité du signataire

8. en cas du non-respect de mes engagements au Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis est en droit non seulement considérer ma candidature et par la suite mon offre au dossier de consultation nulle et non avenue, mais aussi, en cas où je serais adjudicataire du marché, de résilier le marché.

Fait àle,

Nom, prénom et caché du signataire de l'engagement

ANNEXE N° 2
FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE CANDIDAT
(En cas de groupement, cette fiche doit être remplie par chacun des membres)

Date d'établissement de la fiche :

1. Nom ou raison sociale
2. Adresse
3. Téléphone Fax
4. Type de société (joindre les statuts et les organigrammes des sociétés)
5. Année de constitution
6. Secteur principal d'activités
7. Enregistrement au Bureau d'Enregistrement des Sociétés de

Sous le N°

Date d'enregistrement

Capital enregistré

8. Capital versé Pour
les Sociétés Étrangères :

Adresse en Tunisie s'il y a lieu

Téléphone Fax

9. Nombre approximatif du personnel technique permanent (1)

10. Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'Offre (Nom, prénom, fonction)

11. Rôle de la société dans le groupement

12. Chiffres d'affaires

Année 2021

Année 2022

Année 2023

13. Effectif

Effectif total

Fait à le

(Signature du Candidat)

(1) Ingénieurs, Projeteurs, Dessinateurs, Métreurs, Conducteur de travaux, Géomètre, Chefs de Chantier, etc...

ANNEXE N° 3
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE NON INFLUENCE FAITE PAR LE
SOUMISSIONNAIRE

Je soussigné :
.....
(Nom, Prénom et fonction)

Représentant la société :
.....
(Nom et adresse)

Enregistrée au :
Sous le N° :
Faisant élection de domicile à :
.....
(Adresse complète)

Ci-après dénommé « Le Soumissionnaire » pour le Marché
.....

Déclare sur l'honneur ne pas faire par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du Marché ou des étapes de sa réalisation.

Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), est en droit, en cas de constatation du non-respect de cette déclaration non seulement de résilier le Marché indiqué ci-avant mais aussi de conserver le Cautionnement définitif fourni au titre du Marché et d'utiliser tous les biens du Soumissionnaire comme il lui conviendra, et selon des décisions, dans la limite du dédommagement des pertes qu'il aurait à subir à la suite de la résiliation du Marché ou des retards à subir à la suite de la résiliation du Marché ou des retards occasionnés dans le cadre du présent Marché.

Fait à.....le.....

(Signature et Cachet du Soumissionnaire)

ANNEXE N° 4

(À fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets de l'Autorité Contractante qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement à l'Autorité Contractante. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. L'Autorité Contractante conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, l'Autorité contractante peut également être dénommée Maître d'Ouvrage, Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays de l'Autorité Contractante ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par l'Autorité Contractante dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1 Actionnaire contrôlant l'Autorité Contractante ou filiale contrôlée par l'Autorité Contractante, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services l'Autorité Contractante impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts

- avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions de l'Autorité Contractante ;
- 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte de l'Autorité Contractante ;
- 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
- a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
- b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par l'Autorité Contractante pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai à l'Autorité Contractante, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat de l'Autorité Contractante, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat de l'Autorité Contractante, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment de l'Autorité Contractante et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par l'Autorité Contractante.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____
Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____
Signature : _____
En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.

ANNEXE N° 5
RÉFÉRENCES DU CANDIDAT

Chaque soumissionnaire est tenu de présenter un aperçu de ses activités et des références durant la période allant du **1^{er} janvier 2010** à la date limite de remise des offres selon le modèle ci-après. Chaque soumissionnaire du Groupement devra fournir ces informations de façon distincte, en vue d'en tenir compte lors de la notation.

Pour chaque référence, le candidat doit fournir une fiche contenant au moins les informations suivantes :

Expérience du candidat dans les missions similaires pendant la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date limite de remise des offres

Nom du Maître d'œuvre ou d'Ouvrage	Coordonnées du Maître d'œuvre ou d'Ouvrage (Adresse, Fax, Téléphone)	Prestation (Assistance technique et de renforcement des capacités nationales dans le domaine de la gestion des rejets hydriques industriels)	Coût des prestations réalisées (en Equivalent DT)	Le contrat a-t-il été exécuté de façon satisfaisante? Joindre les justificatifs

NB : En cas de candidature en groupement, ces tableaux doivent être remplis par chacun des membres du groupement

Fait à.....le.....

Signature et Cachet du Soumissionnaire)

ANNEXE N° 6

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

AMI N°/.....

Je soussigné :

(Nom, Prénom, Fonction)

Représentant de la société :

.....

Enregistrée au :

Sous le numéro :

Faisant élection de domicile à :

.....

(Adresse complète)

Ci-après dénommé « le soumissionnaire » pour l'AMI relatif à

.....

Déclare sur l'honneur que je n'étais pas agent public auprès du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) (ou j'étais un agent public auprès du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis et ayant démissionné depuis plus de 5 ans).

Fait à :, le

Signature du soumissionnaire

Annexe N°7 : LISTE DES PERSONNELS DU CANDIDAT RÉPONDANT AU CRITÈRE D'ENVERGURE

Nous soussignés.....agissant en qualité de représentant légal du soumissionnaire.....certifions sur l'honneur que les informations présentées ci-après sont juste et à jour à la date limite de la soumission.

Critère	Nombre total
Effectif total du personnel ayant un niveau \geq au bac+4 ans ou équivalent	

Personnels de profil : Expert sénior ayant une ancienneté de plus que 10 ans dans le domaine d'assistance, étude, conseil et formation pour la gestion des rejets hydriques industriels

Profil 1	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Diplôme	
Brève description des expériences les plus pertinentes (5 expériences maximum) : projet avec montant, rôle de l'expert, géographie, dates	

Profil 2	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Diplôme	
Brève description des expériences les plus pertinentes (5 expériences maximum) : projet avec montant, rôle de l'expert, géographie, dates	

Profil 3	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Diplôme	
Brève description des expériences les plus pertinentes (5 expériences maximum) : projet avec montant, rôle de l'expert, géographie, dates	

Profil 4	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Diplôme	
Brève description des expériences les plus pertinentes (5 expériences maximum) : projet avec montant, rôle de l'expert, géographie, dates	

Profil 5	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Diplôme	
Brève description des expériences les plus pertinentes (5 expériences maximum) : projet avec montant, rôle de l'expert, géographie, dates	

Expert junior ayant une ancienneté de plus que 5 ans dans le domaine d'assistance, étude, conseil et formation pour la gestion des rejets hydriques industriels

Profil 1	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Diplôme	
Brève description des expériences les plus pertinentes (5 expériences maximum) : projet avec montant, rôle de l'expert, géographie, dates	

Profil 2	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Diplôme	
Brève description des expériences les plus pertinentes (5 expériences maximum) : projet avec montant, rôle de l'expert, géographie, dates	

Profil 3	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Diplôme	
Brève description des expériences les plus pertinentes (5 expériences maximum) : projet avec montant, rôle de l'expert, géographie, dates	